

**Public cible :**

Chargés de conseil et de développement en action sociale caf, Gestionnaires-conseils caf des opérateurs, Contrôleur caf des équipements partenaires

**Pré-requis :**

Exercer une fonctions de CCD, GC des opérateurs sociaux, contrôleurs des équipements partenaires et avoir déjà abordé le fonctionnement général des EAJE (niveau perfectionnement après prise de poste).

**Modalités pratiques**

Durée : 2 jours

**Calendrier - Lieux -**

**Modalités d'accès :**

Planification sur le site EGOC [Sessions à venir]  
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur [www.egoc.org](http://www.egoc.org)

**Programmation :**

Inter-Sessions Régionales

**TARIF / COÛT STAGIAIRE**

:  
€

**Modalités animation :**

Présentiel

**Intervenant :**

Formateur expert

**Effectif :**

8 à 15 agents CAF

**Tarification :**

390€/stagiaire caf adhérente EGOC -  
507€/stagiaire caf non adhérente EGOC

# Gestion des crèches - Préserver qualité et efficience

MAJ : Lundi 16 décembre 2024

**Objectifs professionnels :**

Être en mesure de caractériser l'activité d'une structure pour mieux l'accompagner dans le cadre des conventionnements.

**Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :**

- Connaître le cadre réglementaire applicable aux EAJE (encadrement, projet d'établissement, agrément, occupation, vacances médicales...);
- Identifier les impacts directs et indirects de cette réglementation sur le conventionnement CAF ;
- Distinguer les obligations relevant d'un contrôle de la PMI de celles relevant d'un accompagnement ou d'un contrôle CAF ;
- Être en mesure d'identifier les indicateurs d'activité à risque d'un établissement, tant en sous-activité qu'en sur-activité ;
- Connaître les solutions mobilisables soit par l'agent CAF, soit par l'exploitant.

**Contenu :**

Introduction : panorama des gestionnaires de crèche

La réglementation dans la gestion des crèches :

- Une base principale : le code de la santé publique ;
- La taille de la crèche : matrice des obligations d'exploitation ;
- Le projet d'établissement ;
- L'encadrement et les fonctions de direction ;
- L'agrément et le rôle de la PMI.

Les règles de la PSU et étude concrète des effets de bord induits :

- Rappel des règles de la PSU (et ses évolutions liées à la nouvelle COG) ;
- Impact des bonus sur la gestion ;
- Le taux de facturation et l'effet de seuil ;
- Les taux d'occupation et la surallocation ;
- Le taux d'encadrement et la qualité de l'accueil.

Identifier des pratiques atteignant à la qualité de service :

- Le lien préalable avec la PMI et éventuellement les co-financeurs (collectivité, institution, entreprise...)
- La sélection et la révision des contrats ;
- Le planning de présence et l'agrément modulé ;
- La confusion entre accueil complémentaire, occasionnel et régulier non complet ;
- La réponse aux besoins identifiés lors de la CTG (et effet des bonus).

Savoir accompagner à l'efficience :

- Adapter l'amplitude horaire et les « ailes de journée » ;
- Dompter la contrainte des commissions d'admission ;
- Multi-accueil : savoir mobiliser l'accueil occasionnel ;
- Penser autrement le planning du personnel auprès des enfants ;
- La déclaration juste et entière des coûts ;
- Le rôle de la CAF : jusqu'où aller ?

Focus sur les spécificités des autres équipements Petite Enfance :

MAM :

- L'impact des locaux dans l'optimisation des services ;
- L'impact relatif des économies d'échelle ;
- L'enjeu de la pérennisation des co-financements.

RPE :

- Les indicateurs d'activité à suivre ;
- La question du maillage territorial et des offres complémentaires (associations locales...).

LAEP :

- Les indicateurs d'activité à suivre ;
- La complémentarité avec les activités des CS/EVS et initiatives publiques.

L'accueil individuel en question : vers un rapprochement des financements.

---

**Méthodes mobilisées :**

La formation intègre des cas pratiques et exemples tirés d'expériences récentes d'accompagnement ou d'audits ou issus de l'expérience des apprenants eux-mêmes.

---

**Modalités d'évaluation et de validation :**

**Evaluation en amont :** sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

**Evaluation au cours de la formation :** validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

**Evaluation à chaud :** à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

**Evaluation à froid :** réalisée avec un outil interne Caf

**Attestation de suivi :** Feuille de présence

**Attestation de participation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

**Accessibilité :**

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

---

**Délais d'accès à la formation :**

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre  
pour le perfectionnement des personnels  
des caisses d'Allocations familiales

---

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement  
aux personnes  
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,  
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**